

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caiffes communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

60 an Argent
24 quarterons bled Messel
L'affouage Complet

La Commune perçoit pour former cette pension par chaque enfant âgé de 7 ans trois quarterons de bled & 3 batz d'argent, et les particuliers qui n'ont point d'enfant à cet âge payent deux quarterons 1 batz d'argent.

Si la perception cy dessus ne suffit pas, la Commune fait le plus, Et s'il y a de plus, la Commune reçoit

Cy devant il y avoit deux écoles par jour dans toute la paroisse en hyver et en été, mais la négligence des pères à envoyer leurs enfans aux écoles, & l'occupation de leurs enfans aux travaux de la campagne dans les paroisses qui n'ont qu'une seule école par jour de 11 heures jusqu'à 2 heures Depuis laques à la fin de l'année fréquentent les écoles en fit la proposition aux Communes qui acceptent ces propositions en Règlement et y a six ans. Mais ce Change n'a pas produit l'effet désiré.

Ainsi fait à Saubraz ce 7. Mars 1799

Jacques Solar Regent

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? — 102 rue à Bugnauze

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? — Hameau

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? — Commune d'Essertines

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? — Paroisse de Grand Agence d'Essertines

d. District d'Etubonne

e. Canton de Canton du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. — 23 Maisons au village — 14 à Bugnauze

La plus éloignée a 17 minutes, 20 Foraines a 20 minutes, la plus éloignée — Essertines — Prix Gentils — Bugnauze Hameau — Chis les Moutets — Brocherens: Chatel a 15 minutes — Esripes: Les Dudes — Rossillon — En Pontet: Le Bon — Creux du val — La Brivanche — Es Baisses — Froulens Hermetas — Le moulin — Lasabotier — Cordeliers — En Senaise — Chataninot — Beau Regard — Le Crosset

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfans de chaque endroit qui la fréquentent? — 48 enfans à Essertines — 23 enfans à Bugnauze

282 110

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusq. à une lieue en circonférence? *J. Soyens à 15 minutes - Gimel à 30 minutes - Bugnau à 45 minutes - Mont à 45 minutes - Rollin de 100m - Parlequin de 100m*

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école? *à Lire, écrire à Pier Dieu à Chiffre à mémoriser le catéchisme des Psaumes Cantiques & Passages & le chant sacré* *C'est demême à Bugnau*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *L'école d'une trois heures en hiver & 2 heures en été*

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage? *La Bible le Testament catéchisme Recueil des Passages. Psaumes* *demême à Bugnau*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *bien*

9°. Durée de l'école chaque jour? *6 heures par jours*

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *Ils sont distribués en quatre banes* *A Bugnau 3 banes*

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.
a. Qui a établi jusques ici le Régent? *Le Pasteur en nommant à pris Loemen et le Doyen de Rolle en choisit l'un des deux*
b. D'où est-il? *de St. Soyens* *D'Esbertines Jean Daniel Szill*
c. Son nom - *Jean Marc Simon*

(3)

d. Son âge. *55 ans*
e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *un enfant*
f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Des 1770 env. 29 ans*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *A St. Soyens Régent, il aidait à son Père qui le précédait dans cette place*
h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles? *Il fait Lecture sainte avant le service divin il conduit le chant sacré à l'église et fait les Prières du dimanche et deux jours sur semaine*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?
a. En hiver, } *32 Garçons & 16 filles*
b. En été, } *Il n'y vient que les petits*
12 garçons & 12 filles seulement les petits fréquentent - se

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école. *Il n'y en a point*
a. Possède-t-elle de pareils fonds?
b. Quelle en est la valeur?
c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *On ne paye rien pour y être admis*

15°. Bâtiment de l'école. *Le même que celui de commune de Lauberge*
a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *vieux*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *Une seule chambre* *demême*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? *idem*

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *La Commune* *idem*

283

Celui de Bugnau a 42 ans. Tallieur a 4 enfants. Des 1794 environ cinq ans

A Bugneaux

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? *Sept Louis et demi argent et 20 qtrons bled Massel et 16 quartons ble Me*
A. En argent, bled, vin, ou bois? *Environ trois Chars de Bois. et aussi de même*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de *La Commune fait la pension en argent Et pour elle en bled Chaque pere de famille donne demi quarton de bled par enfant*

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds? *un plantage & petit jardin de même*
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

A Esertines & 7 rue Mars - 1799: Jean Marc Simon Regent

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I. RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. NOM de l'endroit où est située l'école?
 - a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
 - b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
 - c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?
 - d. District
 - e. Canton

Village de Busfy

Village

Couans

à Anse d'Apples

Agence de Busfy

Daubonne

Semau

- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

La Vallée d'origine de 10 minutes

- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Chardonnay appartenant à l'Ecole de Busfy

- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Distans des quatre heures

- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Voisins six Enfants

284 *HT*